

DEPARTEMENT
DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE
TOURNON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRESIDENT**

Arrêté n°AP-2023-5

**OBJET: ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU
COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE ET
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2022 et la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 mars 2022 créant un Comité Social Territorial commun et fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 (cinq) titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 (cinq) titulaires

VU le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du Comité Social Territorial d'Annonay Rhône Agglo et du CIAS d'Annonay Rhône Agglo s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité Représentants du personnel

Titulaires

Monsieur Simon PLENET
Madame Laurence DUMAS
Monsieur Yves FRAYSSE
Monsieur François CHAUVIN
Madame Sylvie BONNET

Titulaires

Monsieur Jérôme BRIAS
Madame Myriam LATKA
Madame Valérie DUCLOS
Madame Isabelle JULLIA
Monsieur Franck ROBIN

Suppléantes et suppléants
Madame Maryanne BOURDIN
Monsieur Antoine MARTINEZ

Suppléantes et suppléants
Madame Amandine PRAY
Madame Françoise VIALETTE

Madame Martine OLIVIER
Monsieur Denis SAUZE
Monsieur Christophe DELORD

Madame Cécile FAYARD
Madame Swannie EPAL
Monsieur Laurent THOUMIRE

ARTICLE 2 : La composition de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail d'Annonay Rhône Agglo et du CIAS d'Annonay Rhône Agglo s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

Titulaires

Monsieur Simon PLENET
Madame Laurence DUMAS
Monsieur Yves FRAYSSE
Monsieur François CHAUVIN
Madame Sylvie BONNET

Suppléantes et suppléants

Madame Sylvette DAVID
Monsieur Antoine MARTINEZ
Monsieur Ronan PHILIPPE
Monsieur Denis SAUZE
Monsieur Christophe DELORD

Représentants du personnel

Titulaires

Monsieur Jérôme BRIAS
Madame Myriam LATKA
Madame Valérie DUCLOS
Madame Isabelle JULLIA
Madame Swannie EPAL

Suppléantes et suppléants

Madame Lucille TELLIER
Madame Amandine PRAY
Monsieur Laurent THOUMIRE
Madame Karine DACHIS
Monsieur Franck ROBIN

ARTICLE 3 : En cas d'empêchement du Président, la présidence du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail sera assurée par Monsieur François CHAUVIN.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

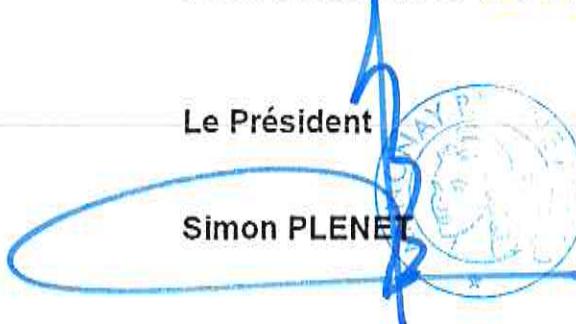
ARTICLE 5 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Trésorerie Principale et aux membres titulaires et suppléants du Comité Technique.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Davézieux, le 03 mars 2023

Le Président

Simon PLENET



Transmis en sous Préfecture le : ID de télétransmission :	Notifié le :	Affiché le :
--	--------------	--------------

SP